

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 23 septembre 2020**

Objet : Modification des règles d'application des révisions de prix sur les deux marchés de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit Jalon 1 (Corrèze et Creuse/Haute-Vienne) et sur le marché d'études et de travaux pour des infrastructures de communications électroniques.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 46 (dont 5 procurations) - 137 voix

Votants : 46 Pour soit 137 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Pierre ALLARD – 1 voix
Mr François BARNAUD – 1 voix
Mr Camille CARCAT – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P. Vidau) - 2 voix
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – 1 voix
Mr Alain DETOLLE (suppléant de Mme C. Collet-Dufays) - 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – 1 voix
Mr Gilbert FRONTY (suppléant de Mme S. Vallée) - 6 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr S. Delautrette) 15 voix
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix
Mr Christian LATOUILLE (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix
Mr Henri LECLERE - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Y. Raymondaud) - 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix
Mr Vincent LEONIE – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX - 1 voix
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (procuration donnée à Mr P. Chevalier) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléante de Mme S. Gentil) - 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraile Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président de la CC POL
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président de la CC de Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Départemental de la Corrèze
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président Département Haute-Vienne
Président de la CC Briance Combadé
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller communautaire CC Xaintrie Val-Dordogne
Président CC Bénévent Grand-Bourg
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseillère municipale Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Christian JACQUIER (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président Département Creuse
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Dans le cadre de l'exécution des deux marchés de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit Jalon 1 (Corrèze et Creuse/Haute-Vienne) et du marché d'études et de travaux pour des infrastructures de communications électroniques, la règle de révision de prix détaillée dans les articles « Modalités des variations des prix » des CCAP est la suivante : « *La périodicité de révision sera trimestrielle. La première révision aura lieu à M+3 (soit trois mois après la date de notification du marché), à compter du 1er du mois de notification du marché* ».

Or, dans la pratique, cette modalité est difficile à mettre en œuvre. Il a été convenu, en accord avec les titulaires, de la modifier et de l'appliquer pour ces 3 marchés comme suit « *la périodicité de révision de prix sera mensuelle* ».

Les formules de révision de prix pour les études et les travaux restent identiques ; la valeur de l'indice 0 correspondant à la valeur du dernier indice connu et publié à la date limite de remise des offres ; **la valeur de l'indice 1 correspondant à la valeur du dernier indice connu et publié au mois d'exécution des prestations.**

Concrètement, le montant de la révision de prix sera calculé tous les mois selon le dernier indice connu au moment de la réalisation de la prestation.

Il convient, à cet effet, d'acter ce changement de modalité de calcul sur les variations de prix pour chacun des lots relatifs à ces marchés par un **avenant** en modifiant, pour chacun, l'article du CCAP « Modalités des variations des prix ».

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **le changement de modalité de calcul sur les variations de prix pour chacun des lots relatifs :**
 - o **aux deux marchés de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit Jalon 1 (Corrèze et Creuse/Haute-Vienne)**
 - o **au marché d'études et de travaux pour des infrastructures de communications électroniques**
- **d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



99_DE-067-258728658-20200923-CS93_D746-D